



et 76 Islandais. L'augmentation totale de la population dans le Manitoba et le Nord-Ouest causée par ces inscriptions, a été de 13,448, mais comme de raison, le nombre d'âmes représentées par les inscriptions faites par des personnes venant d'autres pays que du Canada, ne sont pas comptées comme une augmentation à la population du Canada.

150. Les divers agents d'immigration rapportent encore que la demande pour les servantes va en augmentant et que le nombre actuel est insuffisant. L'agent à Montréal rapporte que la demande d'ouvriers agricoles excédait le nombre qui pouvait être fourni, que les arrivées de servantes de ferme ne pouvaient suffire et qu'il y en a un besoin continu. De toutes les parties du Canada, les agents rapportent plus ou moins la même chose. Les journaliers de ferme et les servantes peuvent être certains qu'ils trouveront de l'emploi en arrivant. La classe ouvrière n'est pas demandée, ici, car il y a déjà plus de mains qu'il y a de demandes.

Demandes de serviteurs et de servantes,

151. La coutume de donner aux émigrants des passages à prix réduits a été discontinuée en 1888, mais afin de promouvoir l'émigration au Nord-Ouest, le gouvernement a décidé de payer un bonus de \$10 à chaque chef de famille et \$5 à chaque membre de la famille au-dessus de douze ans ; aussi \$10 additionnelles à chaque membre de la famille qui s'établira dans la Puissance de l'ouest de la province d'Ontario dans les six mois qui suivront la date de son départ, mais ce terrain doit avoir été acquis du gouvernement ou d'une corporation qui l'a eue comme une concession de la couronne. Le but de ce bonus est d'aider au colon *bonâ fide* à défrayer ses dépenses de voyage d'Europe au Nord-Ouest ; il a depuis lors toujours été accordé.

Bonus aux colons dans le Nord-Ouest.

152. Le Canada est pourvu de postes de quarantaine, dont les principaux sont celui de la Grosse-Ile, dans le fleuve Saint-Laurent ; celui d'Halifax, dans la Nouvelle-Ecosse, et enfin celui de William-Head, dans la Colombie-Anglaise. Viennent ensuite ceux de Saint-Jean, N.-B., Chatham, N.-B., Pictou, N.-E., Sydney, C.-A., Port de Hawkesbury, N.-E., et Charlottetown, Ile du P.-E. Chaque port maritime est aussi constitué en ce qu'on appelle un poste de quarantaine non organisé, le collecteur des douanes en étant l'officier de quarantaine, avec pouvoir d'employer un médecin dans le cas où un vaisseau venant d'un port infecté arriverait avec un cas de maladie épidémique, ou bien serait soupçonné d'avoir à bord un cas de maladie. Aux ports intérieurs, tous les collecteurs des douanes sont des officiers de quarantaine avec les mêmes pouvoirs accordés aux collecteurs des ports maritimes. Le moyen employé dans un cas de maladie est celui de transporter le ou les malades du vaisseau ou du train à l'hôpital. Le vaisseau, le bagage et les fardages sont de suite désinfectés au moyen des étuves à vapeur, appareils générateurs de l'acide sulfureux et la solution mercurielle. Dans le cas d'un vaisseau arrivant à un poste de qua-

Quarantaine.